

Décision

Générale

colonial

Décision n° 180-156-1909 Mutation.

n° 180-156-1909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 octobre 1909

Numéro JO
n° 156 du 01/11/1909

Date du numéro
1 novembre 1909

TEXTE INTÉGRAL

le Caporal Lombard Cyprien-Ernest, de la Section des Infirmiers militaires des Troupes coloniales, en Service hors cadres à FHôpital de Djibouti, est maintenu hors cadres, et est, à compter du ier octobre 1909, mis sans solde, à la disposition de la Cie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-Abbeba.